

# VISION



## Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne

### FICHE 1 - MISE EN CONTEXTE

#### A. Pourquoi élaborer une vision d'aménagement?

- Stratégiquement localisé à faible distance du centre-ville et à la rencontre de quatre quartiers centraux, ce territoire présente un potentiel de consolidation non négligeable, mais aussi des enjeux touchant à la mobilité, à la forme urbaine et à l'aménagement des espaces qui méritent d'être abordés.
- En excluant les secteurs Stadacona, du Vieux-Vanier et de la rue Bourdages, la vocation du pôle urbain est essentiellement liée au commerce courant et de destination, à l'institution, au divertissement et à l'industrie. L'habitation y est sous-représentée.
- Certaines fonctions, entre autres le commerce de grande surface, sont en pleine mutation et une réflexion doit porter sur l'avenir des propriétés concernées. C'est le cas de Fleur de Lys centre commercial, dont les propriétaires ont ouvertement annoncé leur intention de transformer le site, de même que du site de l'ancien Colisée de Québec dont la vocation reste à définir. Plusieurs propriétés sont sous-utilisées en raison d'une faible occupation au sol. D'autres sont ciblées par des projets de redéveloppement de diverses natures qui doivent être balisés afin d'en déterminer l'envergure.
- Du point de vue de l'aménagement urbain, les distances à parcourir entre les bâtiments ainsi que d'une rue à l'autre sont très grandes, contrairement aux quartiers voisins qui sont mieux adaptés à la marche (trame de rue quadrillée des quartiers Vieux-Limoilou, Saint-Roch et Vieux-Vanier. Dominé par les aménagements dédiés à l'automobile, dont l'autoroute qui scinde le secteur en deux, le pôle est marqué par un faible encadrement des rues par les bâtiments qui sont implantés en retrait, un faible couvert végétal et des aménagements peu conviviaux pour les piétons.
- Pour toutes ces raisons, la Ville de Québec considère que la requalification du pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne constitue une priorité. Une intervention majeure comme l'implantation du réseau structurant de transport en commun offre déjà l'occasion d'intervenir sur certains des enjeux rencontrés dans le secteur. En contrepartie, l'élaboration d'une vision d'aménagement permettra :
  - d'orienter le développement et les interventions à venir sur le domaine public en complémentarité avec la mise en place du réseau structurant de transport en commun;
  - de stimuler les investissements aux abords du réseau structurant de transport en commun et de développer des mesures pour renforcer le dynamisme économique du pôle;

#### Contexte

Lors de la présentation du projet de réseau structurant de transport en commun en avril 2018, la Ville de Québec a annoncé son intention d'élaborer des visions d'aménagement pour des secteurs stratégiques traversés ou localisés à proximité de composantes structurantes de ce réseau. Le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne est l'un de ces secteurs.

La Ville souhaite, par cette démarche de planification, soutenir la transformation de ce pôle en manque d'urbanité ainsi que le redéveloppement des sites sous-exploités ou en mutation qu'on y trouve. Des projets réalisés sur le site d'ExpoCité ont déjà permis d'insuffler au secteur un certain élan, mais la Ville de Québec reconnaît la nécessité d'intervenir sur un territoire plus vaste, soit celui du pôle urbain, afin de rendre ce secteur plus dynamique, attrayant et convivial.

# VISION

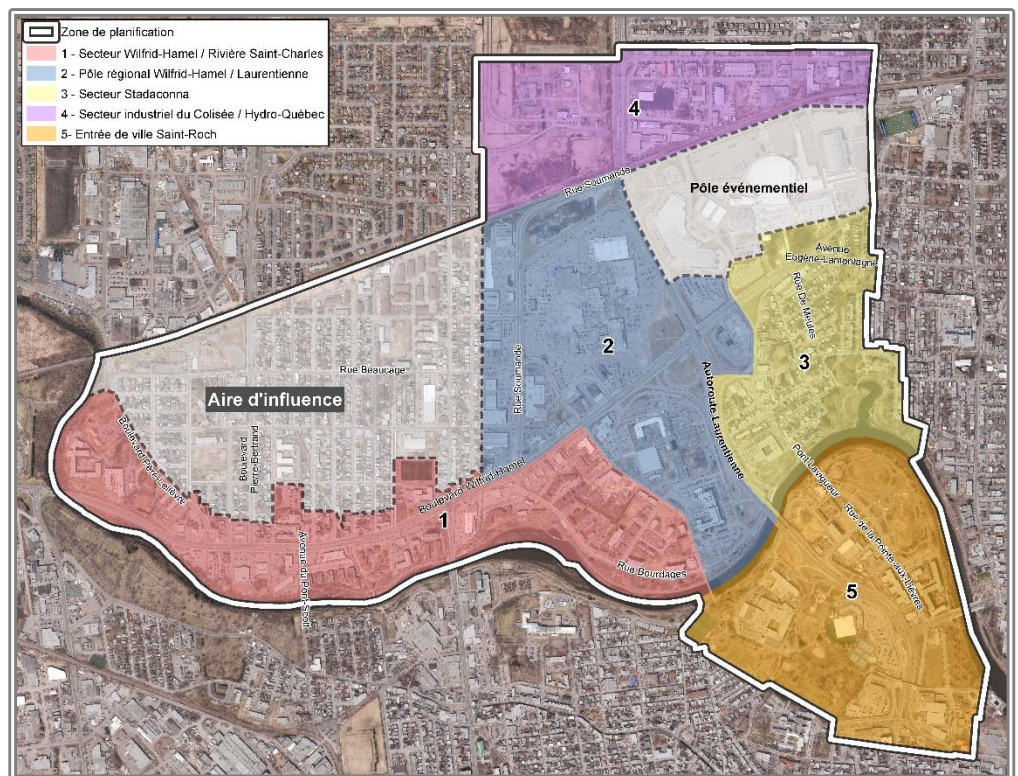
pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne

- de valoriser et de transformer ce secteur peu convivial en réel pôle urbain, de le reconnecter avec les quartiers voisins;
- d'établir les priorités et les phases d'interventions.

## B. Les limites du territoire d'intervention et de la zone d'influence

- Le territoire de la Vision touche à quatre quartiers, soit Vanier, Vieux-Limoilou, Lairet et Saint-Roch. La démarche de planification porte plus spécifiquement sur les cinq (5) secteurs suivants qui forment la zone prioritaire d'intervention, d'une superficie d'environ 3,5 km<sup>2</sup> :

1. les abords du boulevard Wilfrid-Hamel jusqu'à la jonction avec le boulevard Père-Lelièvre ainsi que le secteur des rues Monseigneur-Plessis et Bourdages;
2. le secteur commercial et institutionnel Soumande / Fleur de Lys / Monseigneur-Plessis;
3. la limite ouest du Vieux-Limoilou (Stadacona);
4. le secteur de la zone industrielle du Colisée et des terrains partiellement en friche appartenant à Hydro-Québec;
5. le secteur d'entrée de ville de Saint-Roch est considéré afin d'aborder globalement la rationalisation de l'autoroute Laurentienne au sud de l'avenue Soumande. Toutefois, ceci n'implique aucun changement quant aux orientations déjà fixées dans les PPU adoptés pour le quartier Saint-Roch.



- D'ordre général, aucune action additionnelle n'est proposée pour le site d'ExpoCité car celui-ci fait déjà l'objet d'un plan d'interventions. La Vision tiendra quand même compte de ce site événementiel qui joue un rôle clé au sein de ce pôle urbain et de son interconnexion avec les secteurs voisins.
- Aux fins de l'établissement du portrait du territoire (afin de tenir compte du milieu dans lequel s'inscrit le pôle urbain), les réflexions s'étendent à un territoire un peu plus vaste : la zone d'étude élargie – Ces secteurs qui entourent la zone prioritaire d'intervention correspondent à l'aire d'influence du pôle urbain.
  - L'aire d'influence du Vieux-Vanier fait partie du territoire de la Vision. Sans faire l'objet d'une intervention spécifique, certaines actions proposées dans la zone prioritaire d'intervention peuvent s'y étendre. Les stratégies d'aménagement et de développement l'aborderont donc de manière générale.

- Le portrait du territoire tient compte d'une portion additionnelle du Vieux-Limoilou qui est aussi sous l'influence du pôle urbain. Cependant, celle-ci ne fait pas partie du territoire officiel de la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne car elle fait l'objet d'une vision distincte, celle de la 1<sup>re</sup> Avenue.

### C. Consultations préalables à l'élaboration d'une vision d'aménagement

#### Activités de consultation

En amont de l'élaboration de la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne, la Ville de Québec a mené trois activités qui lui ont permis de bien cibler les préoccupations et les attentes du milieu. À chaque occasion, les thèmes abordés touchaient les usages, le cadre bâti, les déplacements et l'aménagement des espaces publics.

#### Atelier participatif

- Un atelier participatif a eu lieu le 28 février 2019. Les objectifs de cette rencontre étaient de présenter et de compléter le portrait du territoire, en plus de permettre à la population d'exprimer ses préoccupations et ses attentes quant à l'avenir du secteur Wilfrid-Hamel–Laurentienne. Au total, 56 personnes ont participé à cet exercice. Les participants étaient d'abord invités à identifier les éléments incontournables pour faire du pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne un milieu de vie, de travail et de divertissement idéal, puis à formuler leurs idées et leurs préoccupations quant à l'aménagement et au développement du secteur.

#### Consultation en ligne

- Du 13 février au 10 mars 2019, la Ville de Québec a mis en œuvre une consultation en ligne dans le but de mieux connaître la perception des citoyens sur l'avenir du secteur. En répondant à un questionnaire, 865 citoyens ont donné leurs opinions sur différents thèmes dont la connaissance du territoire, ses forces, ses contraintes et les défis à relever. Cette démarche avait pour but d'enrichir la réflexion de la Ville, de valider et de bonifier les constats recueillis lors de l'atelier participatif.

#### Groupes de discussion ciblés

- En mars 2019, la Ville de Québec a formé trois groupes témoins composés d'acteurs provenant des milieux suivants : communautaires, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et économiques (institutions et propriétaires). Ces groupes ciblés ont été invités à participer à des discussions sous forme de remue-méninges. Les échanges ont permis de constater que malgré la multitude d'opinions, les différents groupes consultés se rejoignent sur plusieurs points.

#### Faits saillants des consultations

Les tendances pouvant être dégagées des échanges tenus lors des différentes démarches de consultation sont les suivantes :

#### Activités et vocation du secteur

- Offrir un milieu de vie complet à échelle humaine (habitation, travail, commerces, services, divertissement).
- Accroître la mixité : commerce-habitation et bureau-commerce.
- Augmenter le nombre d'habitations et créer une offre résidentielle diversifiée.
- Maintenir l'accès à des logements abordables.

# VISION

pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne

- Créer des emplois de qualité dans le quartier.
- Diversifier les commerces et les services de proximité.
- Accroître les usages à vocation culturelle et de loisirs.

## Cadre bâti (trame urbaine, architecture)

- Densifier le développement et construire plus haut, en particulier le long de l'axe Wilfrid-Hamel–Laurentienne, tout en maintenant l'acceptabilité sociale.
- Bâtir à l'échelle humaine et respecter l'échelle des quartiers voisins.
- Transformer la rue Soumande en développant sur les stationnements.
- Resserrer la trame urbaine le long du boulevard Wilfrid-Hamel et dans les grands îlots commerciaux.
- Requalifier tout le secteur Fleur de Lys (transformation du centre commercial).
- Valoriser l'intérêt historique des secteurs les plus anciens (Vieux-Vanier, Stadacona).
- Diminuer la surface des grands stationnements (stationnement étagé, rationalisation, etc.).

## Déplacements et mobilité

- Transformer l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain.
- Briser les frontières dans le quartier.
- Mieux relier les secteurs de part et d'autre de l'autoroute Laurentienne;
- Réduire le nombre de voies de circulation des grands boulevards.
- Améliorer la perméabilité par de plus petits îlots s'inspirant de ceux des quartiers voisins.
- Bonifier les services de transport en commun :
  - prévoir plus de transport en commun dans le quartier de Vanier;
  - s'assurer d'avoir des accès sécuritaires universels aux arrêts du réseau;
  - desservir le Grand Marché.
- Ajouter des pistes cyclables pour relier le secteur avec les quartiers avoisinants.
- Améliorer la sécurité des déplacements piétonniers aux intersections.
- Intégrer l'accessibilité universelle dans les aménagements.

## Aménagements urbains et espaces publics

- Créer un réseau de corridors verts entre les parcs et les espaces publics.
- Créer un réseau de petites et moyennes places publiques locales.
- Aménager des boulevards urbains avec plantations (Wilfrid-Hamel, Soumande, Laurentienne).
- Valoriser le parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles.
- Aménager de nouveaux parcs.
- Augmenter la canopée sur les terrains publics et privés.
- Verdir les stationnements et prévoir la création de toits verts.
- Favoriser l'agriculture urbaine.